



GUIDE DE L'ARTISAN 2019

Le présent document contient des renseignements essentiels pour ceux et celles qui désirent poser leur candidature pour un kiosque au Marché de Noël de Laval, édition 2019. L'édition 2018 a attiré plus de 30 000 visiteurs durant le weekend.

Le Marché de Noël se déroulera au Centre de la nature de Laval, dans la plaine de jeux. Les artisans sélectionnés auront la possibilité de faire découvrir leurs produits, soit sous un grand chapiteau chauffé (60 artisans), ou à l'extérieur sur le site, dans des conteneurs. Tout au long du week-end, les visiteurs pourront découvrir vos produits tout en profitant d'une superbe programmation offerte gratuitement.

DATES ET HEURES D'OUVERTURE DU MARCHÉ DE NOËL DE LAVAL - 2019

- 6 décembre 2019 : 10 h – 21 h
- 7 décembre 2019 : 10 h – 20 h
- 8 décembre 2019 : 10 h – 17 h

CRITÈRES DE SÉLECTION

La qualité et la diversité des produits offerts au Marché de Noël s'avèrent essentielles pour la Ville de Laval, car elles contribuent à créer l'ambiance recherchée.

- Artisans locaux.
- Diversité / originalité – Le comité organisateur voit à ce que le Marché de Noël offre la plus grande variété possible de produits. Le nombre d'artisans par catégorie sera donc limité.
- Fourchette de prix – Le comité organisateur préconise une vaste fourchette de prix afin de convenir à tous les budgets.
- Photos des produits – Pour aider le comité organisateur à évaluer les candidatures des artisans, il est demandé d'inclure des photos de vos produits avec le formulaire d'inscription.

DISPOSITION DU KIOSQUE

Chaque artisan aura droit à un espace de 8' X 8'. Dans cet espace, la Ville de Laval fournit :

- Une table 6' X 2' 6"
- Deux chaises
- Une sortie électrique de 15 ampères (si nécessaire, selon les besoins spécifiés dans le formulaire d'inscription)
- Un présentoir en bois, noir et troué – largeur de 4' et hauteur de 8' (deux panneaux ouvrables) - Possibilité d'affichage de produits sur le présentoir

Les artisans pourront aussi utiliser leur propre mobilier pour compléter leur présentation, à condition que ce mobilier puisse être inséré dans le périmètre prévu. De plus, l'artisan doit prévoir une entrée et une sortie de son kiosque, par mesure de sécurité.

À la demande du Service de sécurité incendie de la Ville de Laval, les nappes ainsi que les décorations devront être traitées contre le feu.



BESOINS ÉLECTRIQUES

L'approvisionnement en électricité est de 15 ampères par kiosque. Il est possible d'ajouter une 2^e sortie de 15 ampères, avec justification dans le formulaire d'inscription.

FRAIS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'artisan qui souhaite participer au Marché de Noël de Laval devra s'engager à être présent pour toute la durée de l'événement. Il devra également avoir l'inventaire nécessaire pour répondre aux demandes des visiteurs sur les trois jours.

Frais d'inscription :

- Kiosque intérieur : 240,00 \$
- Kiosque extérieur: 175,00 \$

Le formulaire d'inscription doit être reçu **au plus tard le 22 avril 2019**.

N'envoyez pas le paiement avec votre formulaire d'inscription. Il est nécessaire d'attendre une confirmation avant de procéder au paiement.

Les artisans dont la demande sera acceptée recevront la confirmation dans la semaine du 13 mai 2019. Les informations sur les méthodes de paiement suivront avec la lettre de confirmation.

Votre dossier d'inscription devra comporter les documents suivants :

- Formulaire d'inscription
- Description des produits
- Liste de prix
- Photos des produits

* Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.

Veillez faire parvenir votre dossier d'inscription :

- Par la poste : Centre de la nature
901, avenue du Parc
Laval (Québec) H7E 2T7

ou

- Par courriel : centrenature@laval.ca



RÈGLEMENTS DU MARCHÉ DE NOËL DE LAVAL 2019

1. Le Marché de Noël de Laval est réservé aux artisans, producteurs, artistes indépendants et commerçants qui souhaitent proposer des œuvres, articles, produits neufs ou alimentaires, garantissant la qualité du marché. Sont privilégiés les objets, créations ou produits s'intégrant parfaitement à l'esprit de Noël, par leur originalité ou leur qualité.
2. Le comité organisateur reçoit les demandes et statue sur les admissions, sans être tenu de motiver ses décisions.
3. Le Marché de Noël de Laval est un événement à caractère artisanal, artistique et culinaire. Toutes ventes autres que les produits présentés dans la demande d'inscription seront interdites.
4. Date et heures d'ouverture du Marché de Noël de Laval

Vendredi 6 décembre 2019	10 h – 21 h
Samedi 7 décembre 2019	10 h – 20 h
Dimanche 8 décembre 2019	10 h – 17 h

Montage

Jeudi 5 décembre 2019, entre 13 h et 20 h

Vendredi 6 décembre 2019, entre 7 h et 9 h

*Tous les kiosques doivent être prêts pour 10 h le vendredi 6 décembre 2019.

5. Le fait d'être admis à participer au Marché de Noël de Laval entraîne l'obligation d'occuper le kiosque en permanence et de laisser celui-ci installé jusqu'à la clôture de l'événement. Il est formellement interdit aux participants de procéder à l'emballage ou à l'enlèvement de leurs échantillons et produits avant la fermeture.
6. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements : seuls les organisateurs sont habilités à le faire, si nécessaire.
7. La tenue des kiosques doit être irréprochable. Les nappes ainsi que la décoration des kiosques sont fournies par les artisans et sont sous leur responsabilité. Elles doivent avoir comme thème Noël et devront être traitées à l'épreuve du feu.



8. Toute publicité visuelle lumineuse ou sonore est interdite. Les emballages et les objets ne servant pas à la présentation des kiosques doivent être mis à l'abri des regards des visiteurs.
9. Les artisans ne sont pas autorisés à laisser leur marchandise autour du lieu d'exposition (chapiteau).
10. Les objets, articles ou produits exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des vols, pertes, bris ou autres détériorations et déclinent toute responsabilité.
11. La Ville de Laval n'est pas responsable, ni des produits ni des services. Sa responsabilité est de fournir une place adéquate aux artisans.
12. Dû au problème d'allergie grandissant, il est obligatoire d'inscrire la liste des ingrédients sur chacun de vos produits. De plus, si vous avez des produits en dégustation, vous devez mettre à la vue des clients un carton mentionnant la présence possible d'allergène (exemple : peut contenir des noix, arachides, etc).
13. Il est de la responsabilité de l'artisan d'être en règle avec le MAPAQ.



FICHE D'INSCRIPTION - Marché de Noël de Laval 2019

Nom du kiosque : _____

Nom : _____ Prénom _____

Adresse complète : _____

Téléphone : (_____) _____ - _____ poste _____ Cell : (_____) _____ - _____

Courriel : _____ @ _____

Site Internet : _____

Facebook artisan: _____

Spécialité (s) : _____

Êtes-vous présent dans un autre Marché de Noël durant cette période ? Oui Non

Si oui lequel : _____

Description de vos produits (joindre des photos descriptives et la liste de prix) :

Besoin en électricité : oui non

Combien d'ampérage? _____

Précisez le genre d'appareil et l'utilité (photo obligatoire si la prise nécessite autre que 15 ampères 110 volts):

Aucune rallonge électrique et barre multiple (power bar) ne seront fournies.

Tout appareil électrique non signalé ne pourra être accepté.

kiosque intérieur (240,00 \$)

kiosque extérieur (175,00\$)

* ne pas envoyer votre paiement avant d'avoir reçu une confirmation des organisateurs